



## ELECTIONS DES USAGERS - ETUDIANTS DE L'UNIVERSITE PARIS DIDEROT

### PREPARATION DES LISTES DE CANDIDATS 2016

Les prochaines élections des représentants des usagers - étudiants aux conseils centraux de l'université Paris Diderot sont prévues les **mercredi 06 et jeudi 07 avril 2016** :

Conseils centraux	Répartition des sièges
Conseil d'administration (C.A.)	06 représentants titulaires et autant de suppléants
Commission de la formation et de la vie universitaire (C.F.V.U.) du conseil académique	12 représentants titulaires et autant de suppléants
Commission de la recherche (C.R.) du conseil académique	04 représentants titulaires et autant de suppléants (doctorants)

➤ **Pour tous ceux qui souhaiteraient se présenter à ces élections, il vous est vivement conseillé de réfléchir dès à présent à la constitution de vos listes de candidats.**

### COMMENT CONSTITUER UNE LISTE DE CANDIDATS ?

- ❑ **Les listes de candidats doivent contenir un nombre de candidats au moins égal au nombre de sièges de titulaires à pourvoir pour le conseil ou la commission considéré(e).** Les listes ne peuvent pas aller au-delà du nombre total de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

*Par ex. : pour former une liste pour les élections au CA, il doit y avoir au minimum 06 candidats (liste incomplète) et au maximum 12 candidats (liste complète).*

Attention : ne peuvent être candidats (éligibles) à un conseil ou une commission donné que les usagers-étudiants dûment inscrits sur la liste électorale dudit conseil ou de ladite commission. Il convient donc de vérifier que les candidats sont bien inscrits sur la liste électorale correspondante.

- ❑ **Les candidats doivent être classés sur la liste par ordre de préférence et en respectant l'alternance de candidats de chaque sexe.**

*Par ex : une liste peut se présenter pour les élections au CA avec 12 noms de candidats classés par ordre de préférence en alternant des hommes et des femmes : candidat N°1 femme, candidat N°2 homme, candidat N°3 femme et ainsi de suite.*

Au stade de la constitution des listes de candidats, il est impossible de déterminer par avance qui sera le suppléant de tel titulaire. En effet, la répartition des sièges entre titulaires et suppléants se fera au vu des résultats obtenus par les différentes listes aux élections.

- ❑ **Les listes de candidats au C.A. doivent impérativement représenter au moins 2 des 3 grands secteurs de formation de l'université** (secteur lettres et sciences humaines, secteur sciences et techniques, secteur santé).

Toutefois, pour une meilleure représentativité des usagers-étudiants, il est recommandé aux listes de candidats postulant aux élections des C.A., C.F.V.U. et C.R. de présenter des candidats inscrits auprès de composantes relevant des 3 grands secteurs de formation.

- ❑ Nul ne peut être candidat sur plusieurs listes concurrentes lors d'une élection à un même conseil ou à une même commission. Chaque liste doit s'assurer que les candidats qu'elle présente ne sont pas inscrits également sur une liste concurrente de candidats.

## COMMENT DEPOSER UNE LISTE DE CANDIDATS ?

- ❑ Pour déposer une candidature, il convient d'utiliser les **formulaire prévus à cet effet** (téléchargeables).

La tête de liste (ou le correspondant de liste) doit remplir soigneusement et signer en original le formulaire de **déclaration de candidature de liste**.

Chaque candidat de la liste doit remplir soigneusement et signer en original un formulaire de **déclaration individuelle de candidature**. Cette déclaration doit être accompagnée d'une copie lisible de sa **carte d'étudiant** ou, à défaut, d'un **certificat de scolarité**, de l'année universitaire en cours.

Tous ces documents doivent être déposés en même temps, à peine d'irrecevabilité de la liste.

- ❑ **Chaque liste de candidats pourra également déposer une profession de foi<sup>1</sup>**. Il est recommandé d'y faire figurer par ex. l'intitulé de la liste, l'appartenance ou le soutien dont bénéficie éventuellement ladite liste, le programme. Les termes utilisés dans la profession de foi ne doivent pas contrevenir aux lois et règlements en vigueur (exclusion des termes diffamatoires, injurieux, portant atteinte à la vie privée ou à l'honneur...) ou aux usages communément admis (respect d'autrui, civilité...).
- ❑ **La date limite de dépôt de candidatures** auprès du Bureau des Elections de la D.A.G.J. est le **jeudi 24 mars 2016 avant midi**. Aucun délai supplémentaire ne sera accordé.

**Il est vivement conseillé de ne pas déposer les candidatures à la dernière minute.**

- Vous trouverez le détail des modalités officielles de dépôt de candidature dans l'arrêté de convocation des électeurs publié notamment sur le site de l'université <http://www.univ-paris-diderot.fr> (rubrique Elections de la page d'accueil – logo Jaune), site à consulter régulièrement.
- Les **formulaire** à utiliser (ex. déclaration de candidature de liste, déclaration individuelle de candidature) sont également téléchargeables sur ce site. Les listes électorales y seront également consultables (à partir de fin février – début mars 2016)

### Informations complémentaires :

Les étudiants et les bénéficiaires de la formation continue sont en principe inscrits d'office sur ces listes électorales. En revanche, les auditeurs doivent demander leur inscription sur lesdites listes (sous réserve de remplir certaines conditions) au moyen du formulaire prévu à cet effet. Les électeurs à la C.R. sont les usagers suivant une formation de 3ème cycle relevant de l'article L 612-7 du code de l'éducation (doctorat).

L'élection s'effectue au scrutin de liste à un tour à la représentation proportionnelle, avec répartition des sièges restant au plus fort reste (vote à l'urne ou vote par procuration pour les électeurs empêchés).

Le panachage est interdit : les électeurs doivent voter pour une liste de candidats sans modification possible (c'est-à-dire sans pouvoir retirer des candidats de la liste ou en ajouter, sans aucune annotation supplémentaire sur les bulletins de vote, à peine de nullité du vote).

### Correspondants Elections :

**D.A.G.J. - Bureau des Elections**  
5, rue Thomas Mann 75013 Paris  
Aile A du bâtiment des Grands Moulins  
6<sup>ème</sup> étage - Aile A - pièce A 621 ou A 631

**Mme Elisabeth REVEZ ou M. Thomas JONES**  
Tél : 01.57.27.56.96 ou 54 08  
[elections@univ-paris-diderot.fr](mailto:elections@univ-paris-diderot.fr)

<sup>1</sup> 2 pages maximum (dépôt facultatif)